



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

**Le 5 novembre 2015 (EXTRAORDINAIRE)**

**PROCÈS-VERBAL** de la douzième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 5 novembre 2015 à 10h30 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : madame Madeleine Brunette, mairesse de la municipalité de Cantley, madame Caryl Green, mairesse de la municipalité de Chelsea, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Denis Légaré, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Jacques Laurin, maire de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, préfet et maire de la municipalité de La Pêche.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT** : monsieur Stéphane Mougeot, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC.

**L'avis de convocation ayant été transmis conformément aux exigences du Code municipal et à la constatation du quorum, son Honneur le Préfet ouvre la séance extraordinaire.**

**15-11-346 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Caryl Green  
APPUYÉ par le MAIRE Denis Légaré**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**15-11-347 Autorisation pour signer la nouvelle police d'assurances collectives auprès de la compagnie d'assurance SSQ Groupe financier pour les employés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** la police d'assurances collectives couvrant les employés civils, les policiers et les cadres policiers de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sera échu le 31 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** ce Conseil par sa résolution 15-04-145, accordait aux actuaires de la firme Aon Hewitt, un mandat pour des services professionnels en actuariat dans le cadre du renouvellement par appel d'offres de la police d'assurances collectives offertes aux employés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** ce Conseil par sa résolution, 15-09-277, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions publiques pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

**ATTENDU QUE** la demande de soumissions publiques a été effectuée conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

**ATTENDU QUE** les compagnies suivantes firmes ont déposées des soumissions :

1. La Capitale Assurance et services financiers
2. SSQ Groupe financier



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté  
des Collines-de-l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** les compagnies suivantes ont déposé des offres de prix dont le résultat est décrit dans le tableau ci-après;

<b>Nom de la firme</b>	<b>Coûts (taxes incluses)</b>
La Capitale Assurance et services financiers	Soumission non conforme
SSQ Groupe financier	3 885 300 \$

**ATTENDU QUE** la soumission déposée par la compagnie SSQ Groupe financier a été analysée et déclarée conforme en tous points à la demande de soumissions pour une nouvelle police d'assurances ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jacques Laurin  
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise, par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la nouvelle police d'assurance pour la fourniture de services d'assurance collective avec la compagnie SSQ Groupe financier pour une période de 5 ans, le tout conforme avec la demande de soumissions publiques à cet effet et autorise une dépense de 3 885 300 \$ taxes incluses;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser son Honneur le Préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ce contrat.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ce contrat à même le code objet « 282 - » – Cotisations régime privé – de tous les services concernés.

**Adoptée à l'unanimité**

**15-11-348 Levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette  
APPUYÉ par la MAIRESSE Caryl Green**

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est 10h35.

  
Robert Bussière  
Préfet

  
Stéphane Mougeot  
Directeur général et secrétaire-trésorier